



Commune d'ENTRANGE (57)

ELABORATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes

**Espace &
TERRitoires**
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS
Tél : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78

Dossier Diffusion

Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 06 / 02 / 2019 portant approbation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.



Le Maire
Michel HERGAT

SOMMAIRE

1- Annexes sanitaires

2- Emplacements réservés

3- Servitudes d'Utilité Publique

4- Zonage d'assainissement

5- Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) de « mouvements de terrain »

1- Annexes sanitaires

■ Alimentation en eau potable

Paramètres	Informations
Provenance de l'eau alimentant la commune	Eaux d'exhaures de la mine Charles-Ferdinand à ENTRANGE (principale ressource : 2 795 870 m ³). Périmètre alimenté par le Service des Eaux de la Ville de Thionville qui regroupe la ville de Thionville et ses annexes (Veymerange, Volkrange, Beuvange, Metzange, Elange, Oeustrange), ses concédants (Terville, Manom, Kanfen), et ses clients (ENTRANGE). Couverture d'un territoire d'environ 69 km ² .
Périmètre de captage sur le territoire	Aucun périmètre de protection de captage d'eau potable destiné à la consommation humaine sur la commune, mais 2 périmètres de protection immédiate de captage d'AEP en projet sur la commune (ENTRANGE-Cité).
Fonctionnement général	Distribution de l'eau depuis le réservoir de Fort de Guentrange, départ gravitaire vers Oeustrange, ENTRANGE via surpresseur et réservoir et Kanfen. Acheminement gravitaire depuis le carreau de la mine par une conduite ø 450 mm vers la station de la Briquerie pour traitement.
Qualité de l'eau	Bonne et conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Quantité distribuée	Production journalière de la station de la Briquerie sur les 9 dernières années : environ 10 000 m ³ /j. Ressource d'ENTRANGE à privilégier au maximum car cette ressource est gratuite contrairement aux achats d'eau extérieurs.
Installations de traitement	Station de la Briquerie qui traite les eaux d'exhaures d'ENTRANGE + 1 surpresseur.
Capacité de distribution	Réservoir d'ENTRANGE (propriété de la commune) : volume de 250 m ³ pour un volume distribué de 370 m ³ /j environ, soit un renouvellement de 1.5 fois environ par jour, ce qui est acceptable.
Gestionnaire du réseau	Gestion individuelle en régie par la commune.
Etat du réseau	Pression correcte.

■ Assainissement

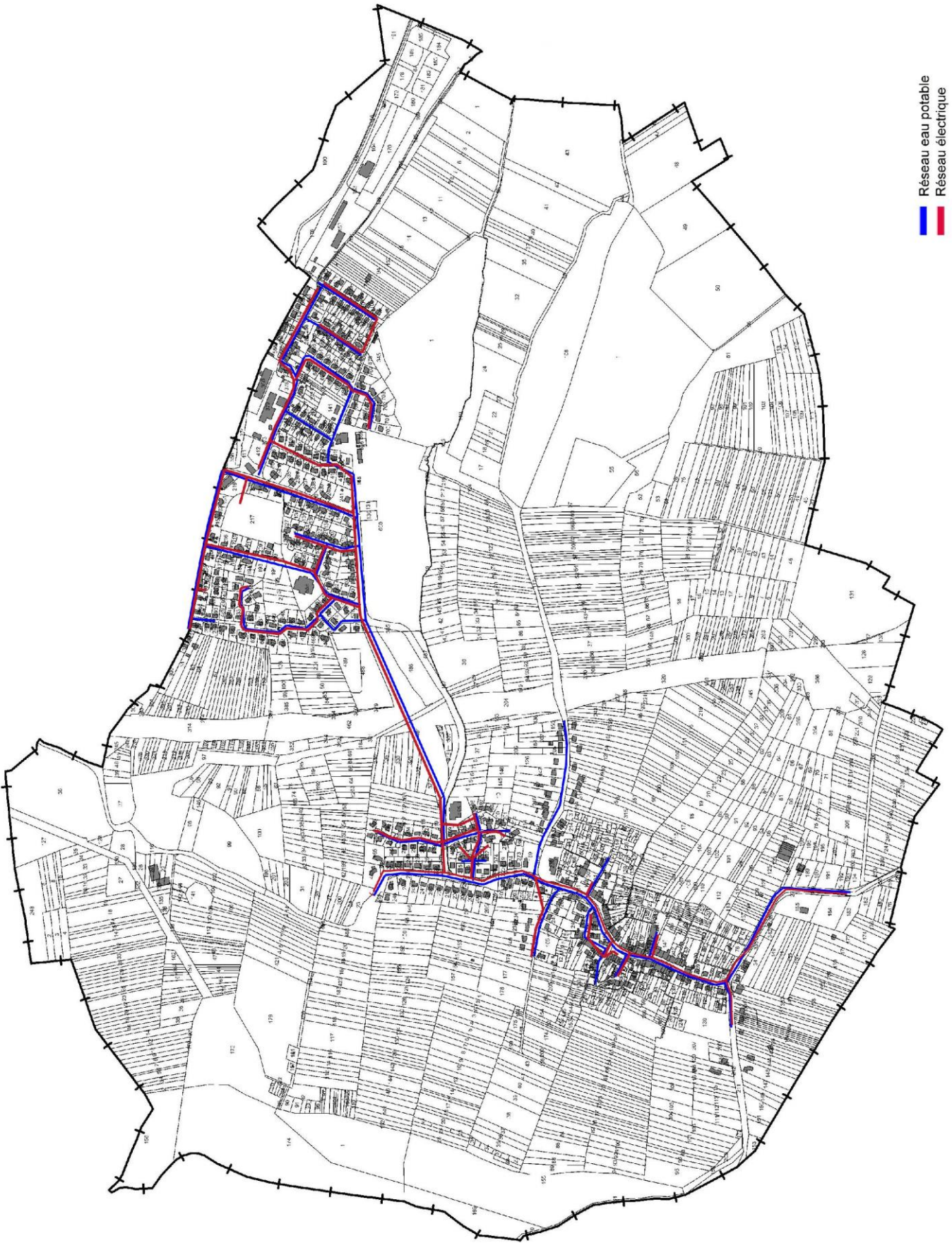
Paramètres	Informations
Gestion de l'assainissement	Assainissement assuré de manière collective. Collecte, traitement et transport des eaux usées assurés par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. Mode de gestion de régie.
Zonage d'assainissement	Zonage d'assainissement collectif datant de mai 2016.
Type d'assainissement	Assainissement collectif. Collecteurs de type unitaires et séparatifs.
Capacité de traitement	Rejet des collecteurs d'eaux pluviales direct ou par l'intermédiaire de fossés vers le ruisseau temporaire (au centre du bourg) et le ruisseau la Kiesel (au nord du bourg). Eaux usées traitées par la station de traitement (station d'épuration à boues activées) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, de Kanfen-ENTRANGE. Capacité nominale de 4 400 eq/hab (quota initial pour la commune d'ENTRANGE : 1 560 eq/hab).
SDAGE et SAGE	SDAGE Rhin-Meuse. SAGE Bassin Ferrifère.

■ Gestion des déchets

Paramètres	Informations
Compétence collecte et traitement	Communauté de Communes de Cattenom et Environs.
Fréquence	Ramassage chaque jeudi pour les ordures ménagères. Collecte chaque vendredi pour le tri sélectif.
Déchèteries	Déchèteries communautaires situées à Hettange-Grande et à Cattenom-Sentzich.
Points d'apport volontaire	Points d'Apport Volontaire (PAV) papier et verre rue du Carreau, parking de l'espace Charles-Ferdinand, entrée du village à proximité de la salle EDF (+ conteneurs à vêtements <i>Le Relais</i>).

■ Défense incendie

On dénote la présence de quelques problèmes de défense incendie pour les poteaux en extrémité d'antenne.

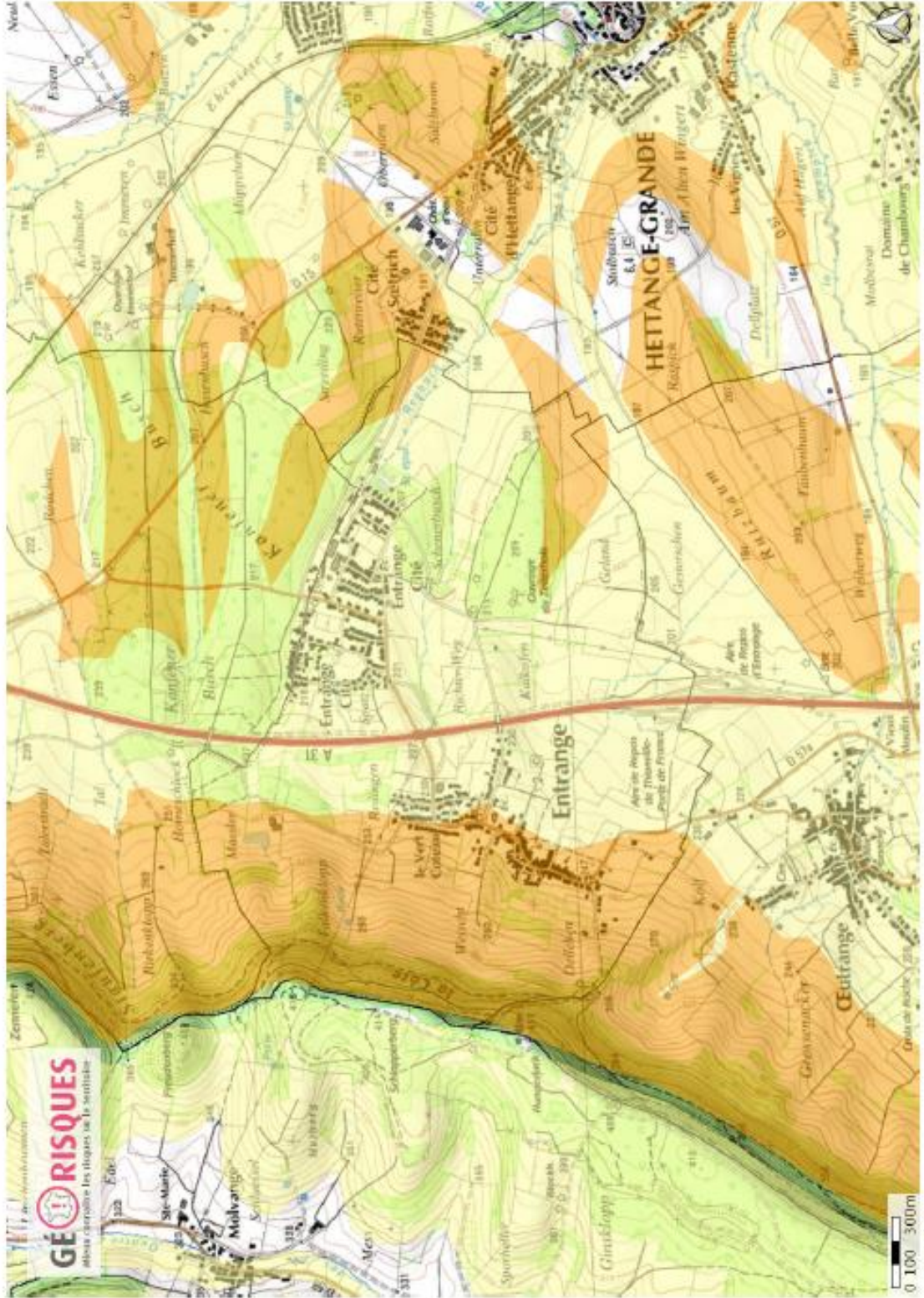


Réseau eau potable
Réseau électrique



GÉORISQUES
 Mieux connaître les risques sur le territoire

Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie
 Direction Générale de l'Énergie
 137, rue de France
 75700 Paris Cedex 13



© IGN, © TELEATLAS, © BRGM

1 : 50 000



Limites des départements

— Limite de département

Limites des communes

— Limite de commune

Argiles non renseignés

□ A priori nul

Argiles

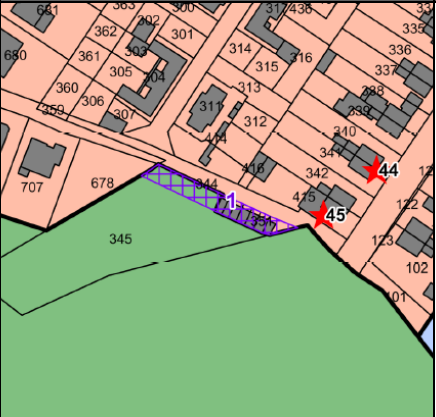
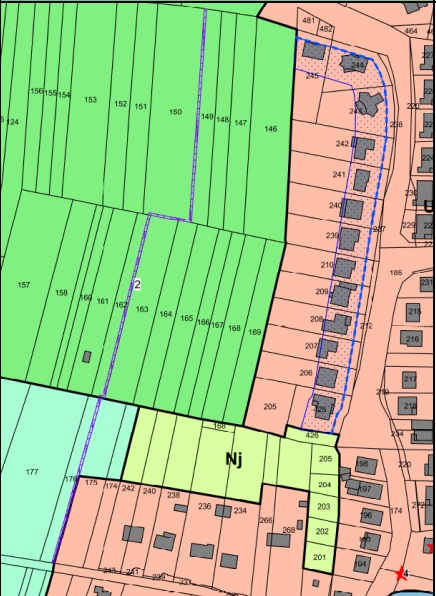
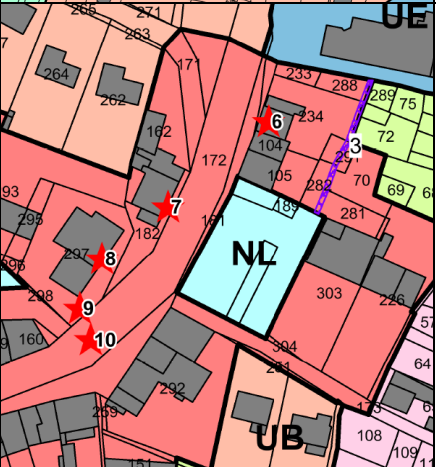
■ Aléa fort

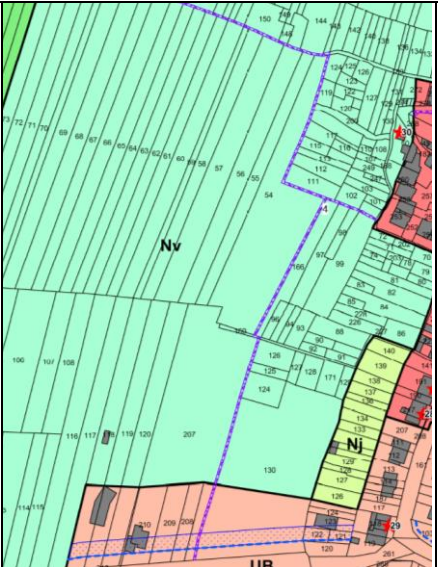
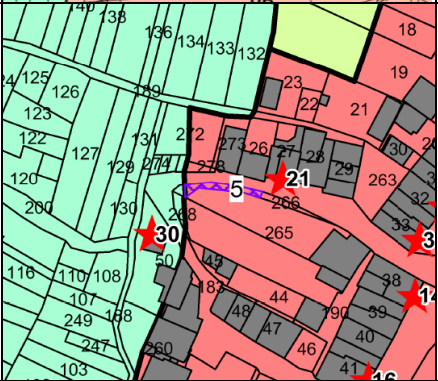
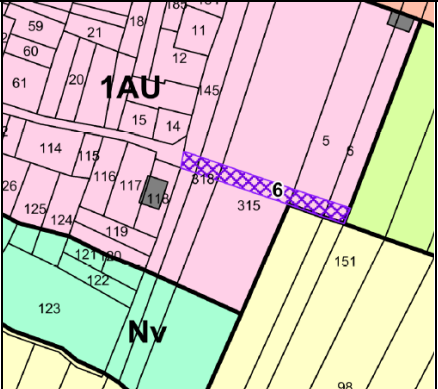
■ Aléa moyen

■ Aléa faible

□ A priori nul

2- Emplacements réservés

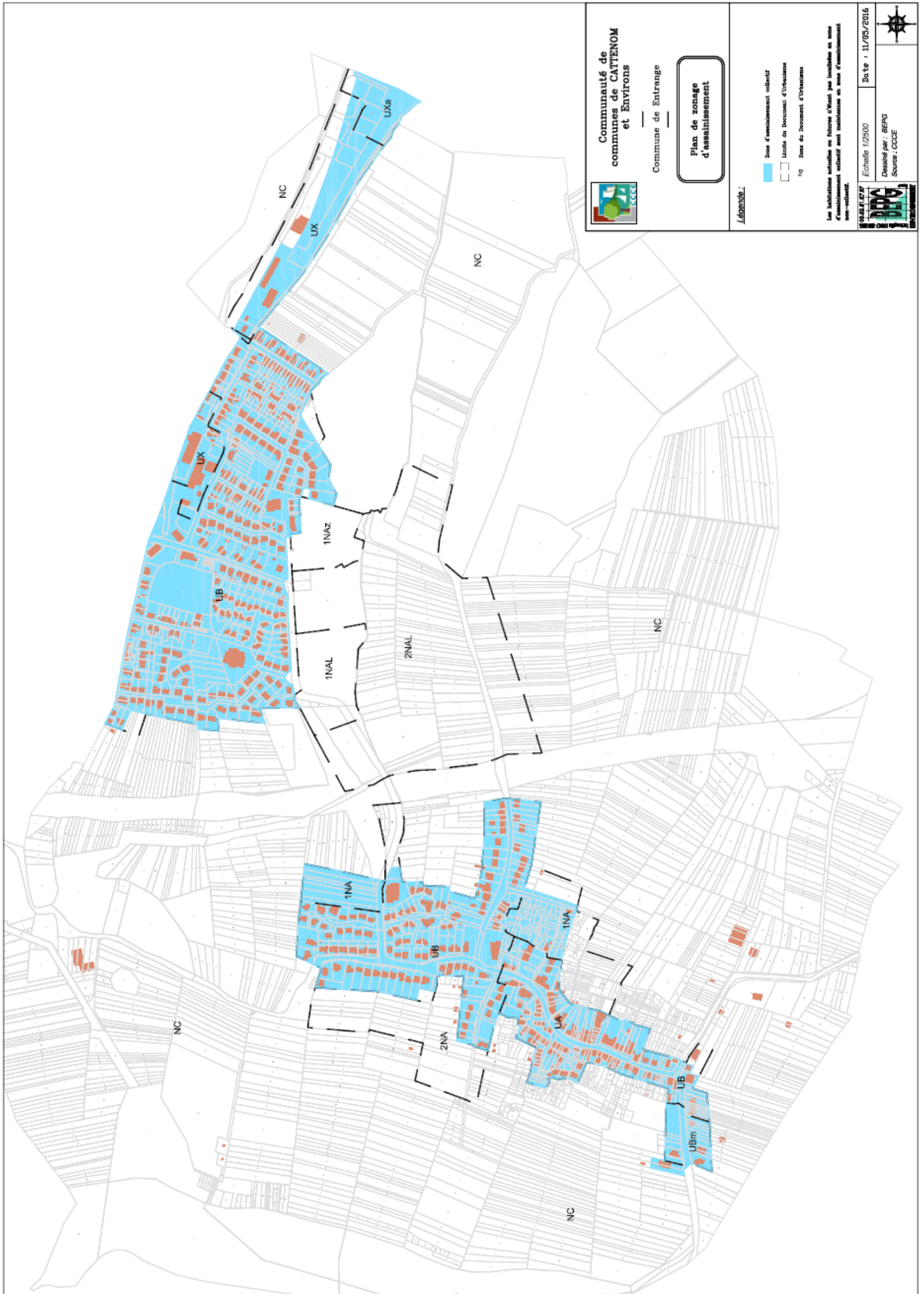
N°	DESTINATION	LOCALISATION	BENEFICIAIRE	SURFACE	ILLUSTRATIONS	ZONAGE PLU
1	Aménagement de garages et de stationnements	Rue du Fort	Commune	346 m ²		Nf
2	Aménagement d'un sentier pédestre	Côte de Moselle	Commune	599 m ²		Nv N
3	Aménagement d'un sentier pédestre entre l'aire de jeux et l'école maternelle André Maginot	Rue de la Forêt	Commune	68 m ²		UA

4	Aménagement d'un sentier pédestre	<i>Côte de Moselle</i>	Commune	1 107 m ²		UB Nv
5	Élargissement de la voie pour permettre aux véhicules de se garer plus aisément	<i>Rue des Vergers</i>	Commune	43 m ²		UA
6	Amorce de voirie pour permettre un aménagement ultérieur de la zone à long terme	<i>Auf Den Wiesen</i>	Commune	367 m ²		1AU

3- Servitudes d'Utilité Publique

ENTRANGE				
Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol				
CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires.	Lois des 8 Juillet 1791, 17 Juillet 1819 et 10 Juillet 1851. Décret du 10 Août 1853 modifié, Loi du 19 mars 1928 (article 55).	Ouvrage de MOLVANGE classé en 1 ^o série par décret du 07.10.1934. Décret de déclassement du 29.07.1971 (de 1 ^o en 2 ^o série).	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de METZ 1 rue Maréchal Lyautey CS 30001 57044 METZ Cedex 01
BoisForêt	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.	Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	Forêt communale d'ENTRANGE. Forêt militaire de MOLVANGE.	Office National des Forêts (O.N.F.) Service départemental 1 rue Thomas Edison 57070 METZ
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Art.12 loi 15/6/1906 remplacé par L323-3 et suiv.+ L323-10 du code énergie. Art.298 loi finances 13/7/25. Art.35 loi 8/4/46 modifiée. Décret 6/10/67 et 11/6/70. Circulaire 24/6/70. Arrêté interminis. 17/5/2001. Art. R4534-107 et suivants code du travail	Réseau 20 KV.	ENEDIS-ERDF 26, rue de Verdun, B.P. 350; 57311 THIONVILLE CEDEX
INFO	Canalisations AIR LIQUIDE	Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.	Canalisation d'oxygène O2 Florange - Esch sur Alzette, avant Rochonvillers, DN 350.	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE Région Est Route nationale 57270 RICHEMONT
DOTIMOTP				23/04/2018 1/2
CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
PPRmt	Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) "Mouvements de Terrain".	Périmètre institué en application de la loi n° 95-101 du 02.02.1995 et du décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abroge l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme.	Arrêté préfectoral du 20.08.2009 portant approbation du Plan de Prévention du Risque "mouvements de terrain". Le dossier PPR comporte un rapport de présentation, un règlement et un document graphique.	Direction Départementale des Territoires, S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques, 17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035, 57036 METZ CEDEX 01
PT3	Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.	Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques.	Câble souterrain aire de l'autoroute sur R.D. 57 A.	ORANGE UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier 7 rue Joliet BP 88007 21080 DIJON Cedex 9
DOTIMOTP				23/04/2018 2/2

4- Zonage d'assainissement



5- Plan de Prévention des Risques naturels de « mouvements de terrain »

VOIR CI-APRES